Envoi gratuit aux Fédérations en nombre égal à celui de leurs sections, ou directement aux secrétaires de sections, fournie et sera tenue à jour par les secrétaires fédéraux.

BULLETIN INTÉRIEUR
DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

N° 6 — Juillet-Août 1945

Rédaction: 12, Cité Malesherbes, Paris

SOMMAIRE

Pages

PREMIERE PARTIE

LA VIE DU PARTI

Militants au travail par Daniel Mayer 1

Les décisions du 37e Congrès National 1

Ordre du jour du Congrès 2-3-4-5

Les organismes centraux 5

Les votes par mandats 5-6-7

La Conférence Nationale des Elus Municipaux et Cantonaux socialistes 7

Comité d'entente 7

Pour les prochaines batailles électorales... 8-9

DEUXIEME PARTIE

Schéma de conférence 10-11

Aux Secrétaires fédéraux et de section 12

PREMIERE PARTIE

LA VIE DU PARTI

APRÈS NOTRE CONGRÈS

Militants au travail !

Par Daniel MAYER

Le 37e congrès national, de l'avis des plus anciens militants, fut un des plus beaux que le Parti ait connus.

Les délégués ne se sont pas contentés de se pencher sur le sort particulier des ouvriers, des paysans, des femmes et des jeunes. Ils se sont intéressés au sort des prisonniers et déportés, aux problèmes de l'Afrique du Nord. Ils ont rappelé la position du Parti en ce qui concerne la laïcité et les élections municipales.

La décision prise à l'égard du problème, qui avait été si controversé, de l'unité ouvrière, a fait ressortir l'unanimité, à la fois sentimentale et politique, du Parti sur cette question.

La tactique électorale, que les fédérations départementales du Parti appliqueront avec discipline aux prochaines élections cantonales et générales, est faite de clarté et de loyauté. Elle nous permettra, non seulement de gagner des sièges et des voix, mais de donner au cours de la campagne qui s'ouvre l'effort maximum en faveur de la clarification des idées, du regroupement des forces et de la simplicité de leur expression.

Une protestation vigoureuse a été renouvelée par le congrès contre le mode de scrutin arrêté par le gouvernement, qui lèse la justice et fausse l'expression de la souveraineté populaire. Mais, en ce qui concerne le referendum, nous voterons « oui » deux fois. Oui contre le Sénat, oui pour une assemblée unique, dont la souveraineté n'est pas limitée comme l'affirment certains mais permet, au contraire, le libre exercice de cette souveraineté. L'assemblée qui sera élue désignera le chef du gouvernement ; celui-ci sera responsable devant elle ; elle disposera des pouvoirs législatif et constituant. C'est dire que sa souveraineté demeure entière.

Enfin, le congrès a adopté d'enthousiasme le manifeste, dû aux plumes de Jules Moch et de Vincent Auriol, et qu'a rapporté ce dernier.

Par ce texte, le Parti adresse un double appel à tout le peuple de France.

Il lui demande de s'élever à la hauteur des grands devoirs qui s'imposent à lui, contre-partie de ses droits accrus.

Il lui demande de se rassembler autour de son organisation rénovée.

En effet, « le Parti Socialiste est le plus qualifié pour rétablir, dans la liberté et par la justice, la concorde entre les citoyens de France, et, par la sécurité collective, la Paix entre les peuples. »

Pour obtenir cela, tous au travail !

Les décisions du 37e congrès national

Le 37e congrès national s'est tenu au palais de la Mutualité à Paris, les 11, 12, 13, 14 et 15 août 1945.

Les 97 fédérations que compte le parti étaient représentées par 602 délégués porteurs de 10.633 mandats basés sur les feuilles de cotisations 1945 et timbres-cotisations pris par les fédérations dans le premier semestre de l'année, soit une feuille de cotisations appuyée de six timbres. Une exception à cette règle avait été faite en faveur des fédérations de la Charente-Inférieure, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dont le territoire avait continué à être le théâtre d'opérations militaires longtemps après la libération de la quasi-totalité du sol français, ce qui avait retardé leur regroupement.

Pour ces fédérations, les mandats ont été calculés sur une feuille de cotisations 1945 appuyée de trois timbres.

Les délégations internationales

Les partis frères appartenant à l'Internationale ouvrière socialiste étaient représentés comme suit :

Pour le Labour Party :
Harold Laski, Morgan Philip, Ronald Matthews.

Pour le parti socialiste suisse :
Oprecht.

Pour le parti socialiste italien :
Pietro Nenni.

Pour le parti socialiste belge :
De Brouckère, citoyenne Vandervelde, Delsinne, Larock.

Pour le parti socialiste espagnol :
Rodolfo Llopis et Tomas.

Pour le parti socialiste tchécoslovaque :
Kratschvill.

Pour le parti socialiste hollandais :
Van der Goes et Kotl.

Pour le parti socialiste polonais :
Mirozkewiez.

Camille Huysmans représentait l'Internationale ouvrière socialiste.

Le salut des socialistes allemands

Le groupe du parti social-démocrate allemand résidant en France avait adressé au congrès le message suivant :

Les socialistes allemands déclarent parler au nom des milliers et des milliers de camarades humiliés, torturés et assassinés, au nom d'un Breitsched et d'un Hilferding, toujours restés fidèles à l'idéal du socialisme international.

Ils demandent aux partis — et spécialement au parti socialiste S.F.I.O. — leur compréhension et leur soutien pour la reconstitution d'un parti social-démocrate allemand qui sera un instrument efficace pour la lutte qui amènera la victoire du socialisme.

Déclaration des groupes socialistes émigrés en France

La fédération des groupes socialistes émigrés en France a adressé son salut

*

fraternel au congrès et a remercié le parti de son activité en faveur des camarades émigrés qui se trouvent dans des situations difficiles. Elle a exprimé sa gratitude au groupe parlementaire pour le statut des étrangers, inspiré de l'esprit socialiste, qu'il a déposé à l'Assemblée consultative.

Ordre du jour du congrès

Le congrès avait à son ordre du jour :
1° Les rapports statutaires ;
2° Les statuts du parti ;
3° La situation politique :
a) Les élections à l'Assemblée constituante et la future Constitution ;
b) Les rapports avec les autres partis et mouvements de résistance ;
4° L'élection des organismes centraux.

Le rapport moral et les demandes de levées de sanctions frappant certains parlementaires

A l'occasion de la discussion du rapport moral, le congrès a été saisi de demandes de levées de sanctions en faveur de parlementaires frappés par le congrès de novembre 1944.

A ces demandes, le secrétaire général, au nom du comité directeur, a opposé une motion préjudicielle demandant au congrès de ratifier les exclusions des parlementaires prononcées en novembre 1944.

La première partie de cette motion dont voici le texte :

Le congrès ratifie les exclusions des parlementaires prononcées par le congrès de novembre, a été adoptée par 9.721 mandats contre 301 mandats, 158 abstentions et 494 mandats de fédérations absentes au moment du vote.

La deuxième partie ainsi rédigée :

Le congrès décide la nomination d'une commission chargée d'étudier, en vue d'une amnistie possible, les cas individuels des parlementaires réintégrés par le congrès de novembre et frappés d'une suspension de mandat.

a été adoptée par 6.354 mandats contre 3.727 mandats, 58 abstentions et 494 mandats de fédérations absentes au moment du vote.

Le rapport moral, comportant l'approbation de la politique menée par le comité directeur, a ensuite été adopté, après débat, par 8.857 mandats contre 638 mandats, 927 abstentions et 211 mandats de fédérations absentes au moment du vote.

Les autres rapports statutaires

Tous les autres rapports statutaires furent ensuite adoptés, après examen, par le congrès.

La déclaration de principes et les statuts du Parti

Après débat sur le projet de déclaration de principes et de statuts du parti, présenté par le comité directeur, le congrès a chargé une commission de lui soumettre un nouveau projet s'inspirant des suggestions apportées par les fédérations.

Concernant l'organisme central chargé de la direction du parti entre les congrès, la commission a soumis au congrès les propositions suivantes, qui ont été adoptées :

1° Le comité directeur conserve les pouvoirs qui lui ont été conférés par le congrès de novembre 1944 ;

2° Il sera composé de 31 membres élus au scrutin public par les délégués des fédérations au congrès ;

3° Tous les candidats figureront dans l'ordre alphabétique sur une liste unique imprimée par les soins du secrétariat général du parti pour être utilisée comme bulletin de vote ;

4° Chaque fédération devra indiquer son nom sur ses bulletins de vote ;

5° La question du nombre des parlementaires appelés à faire partie du comité directeur sera résolue par la suite, lorsqu'elle se posera.

La commission a ensuite présenté au congrès la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité :

Le Congrès :

Considérant que les projets de statuts en raison de l'ordre du jour chargé du congrès n'ont pu faire l'objet d'un examen suffisant

Considérant d'autre part que certaines suggestions apportées à l'occasion des débats par les délégués de fédérations méritent d'être portées à la connaissance de l'ensemble des militants

Décide :

1°) Les fédérations enverront au comité directeur leurs propositions de modifications des articles des statuts et de la déclaration des principes du Parti, lequel constituera une commission chargée d'établir un nouveau projet sous la forme d'un texte unique en cas d'accord général et de textes parallèles en cas de division.

2°) La tenue d'une assemblée nationale extraordinaire ayant pouvoir de congrès composée d'un délégué par fédération avant le 1er mars 1946 uniquement chargée d'étudier et de fixer les nouveaux statuts du parti.

La Constituante, la Constitution et les élections

Le congrès a adopté à l'unanimité moins deux voix le texte suivant présenté par Jules Moch :

Le congrès national du parti socialiste, constatant que le mode de représentation adopté par le Gouvernement :

1. Aboutit à réduire la représentation des départements les plus peuplés et à établir des quotients départementaux variant entre 21.000 pour les plus petits départements et plus de 45.000 pour les plus grands, donc à donner du corps électoral une image fortement déformée ;

2. Donne une prime importante aux coalitions en accordant, à une liste qui résulterait de la fusion de deux listes, une moyenne toujours supérieure à chacune des moyennes des deux listes supposées distinctes et va, de la sorte, à l'encontre du principe même de la représentation proportionnelle, en favorisant la confusion et les conditions immorales ;

3. Impose à la France, comme en 1919, un système de représentation injuste et bâtard.

Convaincu que, spécialement pour préparer la constitution de la France, il est nécessaire que l'assemblée représentative soit l'image exacte du pays, et qu'aucune injustice ne puisse permettre de contester la validité et la force de la charte nouvelle.

Demande très instamment au gouvernement de reconsidérer la question dans son plus prochain Conseil ;

Donne mandat aux ministres socialistes — qu'il félicite de leur motion en faveur de la R. P. intégrale — de faire à nouveau tous leurs efforts pour aboutir à une R. P. juste et loyale ;

Insiste également pour que les élections générales précèdent les élections cantonales, tant pour des raisons d'ordre matériel que pour ne pas briser, par des luttes purement locales le grand élan qu'exige la reconstitution de la République ;

Décide de remettre sans délai, cette motion au chef du gouvernement provisoire de la République.

Les rapports avec les mouvements de résistance

Le congrès a adopté le texte suivant par 6.104 mandats contre 2.718 mandats à une motion présentée par la fédération de la Sarthe préconisant l'union avec l'U.D.S.R. et le front national ; 1.806 abstentions et 5 mandats de fédérations absentes au moment du vote.

Le congrès national du parti socialiste se félicite du regroupement des forces socialistes démocratiques de la résistance, dans lequel il voit le premier signe d'un renouveau de clarté politique nécessaire à la vie d'une démocratie.

Il donne mandat au comité directeur de poursuivre et d'intensifier l'unité d'action engagée avec l'union ainsi créée en vue du regroupement général des forces républicaines, laïques et socialistes de la résistance.

Le problème de l'unité

Le congrès a adopté par 9.921 mandats contre 274 mandats, 212 abstentions et 226 mandats de fédérations absentes au moment du vote la motion suivante rapportée par Jules Moch au nom de la commission des résolutions :

Le congrès renouvelle sa volonté de réaliser l'unité de la classe ouvrière, volonté affirmée par le parti socialiste dans la clandestinité, à Alger et à son congrès de novembre 1944. Il est plus que jamais décidé à tout mettre en œuvre pour reconstituer cette unité.

Mais l'unité complète et durable — la seule qui serve la cause du socialisme — ne résulte pas uniquement de textes : elle exige la loyauté et la confiance mutuelles.

Les conditions d'un climat d'unité

En conséquence, avant l'unification, les deux partis devront observer respectivement la ligne de conduite suivante, qui restera celle du parti réunifié :

1° Exposer franchement la doctrine sans jamais la masquer sous des attitudes de circonstance ou la compromettre dans des alliances avec les adversaires du monde du travail ; s'interdire d'utiliser aucun moyen qui dégrade l'esprit humain ou de professer que la fin justifie les moyens, mais tracer toujours au pays une voie droite sans équivoque ni démagogie ;

2° Respecter dans le parti les règles de la démocratie intégrale et défendre la démocratie dans la Nation et dans le monde ; donc, lutter pour donner aux citoyens toutes les libertés individuelles et une souveraineté complète, comportant le suffrage universel direct et secret ; dans l'ordre international, œuvrer pour l'égalité des droits entre toutes les nations, chacune, grande ou petite, faisant l'abandon partiel de souveraineté in-

dispensable au fonctionnement de la sécurité collective ;

3° Se consacrer au service exclusif du monde du travail, dont la liberté exige celle de la Nation ; donc n'être ni lié à un gouvernement étranger, ni même influencé par lui et conserver sa pleine liberté de critique et de jugement.

Le parti socialiste constate que ces conditions sont, pour l'instant, loin d'être réalisées du côté du parti communiste.

L'unité internationale

En outre, la victoire triomphante du parti socialiste aux élections britanniques, les progrès constants des autres partis socialistes dans le monde, placent au premier plan la question de l'unité internationale des travailleurs sans laquelle toute unité à l'échelle nationale resterait fragile.

Sans sous-estimer ces difficultés, le parti socialiste est décidé, en ce qui le concerne, à établir au plus vite le climat nécessaire à l'unité totale. Il souhaite ardemment que le parti communiste s'inspire d'une semblable volonté.

En attendant cette heure, et pour la rapprocher, le parti socialiste décide de maintenir et de resserrer l'unité d'action qui s'impose à la fois pour aboutir à l'unité organique et pour édifier une République plus conforme à l'idéal socialiste.

Les décisions pratiques du Congrès

Le congrès décide en conséquence que :

1° Il n'est possible de retenir comme une base utile d'unification ni le projet de charte publié par le parti communiste ni les propositions de quasi-fusion mises en avant par lui à son congrès de juin ;

2° Le comité d'entente se réunira sans délai pour assurer, durant la période électorale prochaine, une unité d'action analogue à celle de 1936, chaque parti défendant clairement son programme et s'engageant, s'il y a lieu, à se désister pour l'autre au deuxième tour des élections cantonales ainsi qu'à tout mettre en œuvre pour faire triompher les réformes de stucture définies dans le manifeste commun du 2 mars 1945 ;

3° Aussitôt les élections terminées, le comité d'entente reprendra les pourparlers en vue de réaliser l'unité organique, pourparlers qui ont été provisoirement suspendus, sans toutefois avoir jamais été rompus.

Chaque délégation signalera à l'autre tous faits ou attitudes de nature à nuire à cette réalisation afin que l'un ou l'autre parti puisse rectifier sa position et préparer un état de fait rendant l'unité possible.

Des congrès nationaux des deux partis examineront simultanément et séparément les résultats atteints durant cette période et décideront si les conditions préalables sont de part et d'autre considérées comme remplies et si, en conséquence, un congrès commun peut être convoqué ;

4° Durant cette même période, l'unité d'action sera maintenue sur les bases fixées par le comité d'entente le 19 décembre 1944, étant rappelé qu'il n'existera de comité d'entente qu'à l'échelon national, mais que des délégations communes pourront, pour des motifs strictement limités, se réunir sur le plan fédéral ou local, sans jamais avoir de caractère permanent.

La situation en Afrique du Nord

Sur rapport de Duran-Angliviel, au nom de la commission de l'Afrique du Nord, le congrès a approuvé les mesures suivantes préconisées :

1° Prendre rapidement des mesures pour assurer l'alimentation et l'habillement des populations tunisienne et marocaine ;

2° Que des écoles primaires et professionnelles soient créées dans ces deux pays ;

3° Que les richesses minières soient nationalisées ;

4° Que l'épuration soit assurée ;

5° Que la presse en langue arabe puisse paraître et que les droits syndical et d'association soient accordés aux Tunisiens et aux Marocains.

La jeunesse

Le congrès a approuvé les propositions ci-dessous rapportées par Mistral au nom de commission des jeunesses :

Pour les jeunes ouvriers, application de l'égalité des salaires, le développement de la formation professionnelle, la participation des jeunes aux comités d'entreprises et une politique d'hygiène à l'usine. La création de foyers ruraux, pour les jeunesses agricoles, l'accroissement de l'enseignement agricole. Démocratisation de l'enseignement, défense de l'école laïque et prêt-salaire pour les étudiants.

Pour les soldats une armée républicaine et le droit de vote ainsi qu'une solde suffisante. Les J. S. demandent également des mesures générales de mieux vivre pour toute la jeunesse.

Un motion de la commission de la jeunesse, attire l'attention du congrès sur l'importance des Amis de l'Enfance Ouvrière *qui travaillent à l'éducation laïque des jeunes. Elle invite le parti à leur apporter toute son aide morale et matérielle et invite le corps enseignant à aider la création de groupes de Faucons rouges.*

Pour les sports

Les camarades Van Wolput et Béquart (Nord), au nom de la commission des sports, ont soumis au congrès qui l'a approuvé, le programme ci-dessous :

Création d'un organisme national autonome groupant tout ce qui se rattache aux sports et la création d'un comité national des sports sur des bases démocratiques et sportives où primeraient les fédérations d'amateurs.

Exécution du programme des constructions sportives, augmentation des crédits, des facilités pour l'expropriation de terrains indispensables à la construction des stades, piscines, etc... La création d'offices d'éducation physique et de sport dans les départements et communes ; que des subventions soient attribuées aux comités départementaux des fédérations amateurs, et que les écoles et lycées soient dotés du matériel nécessaire aux sports et au contrôle médical.

Effort en faveur des auberges de jeunesse, développement de la propagande en faveur de l'éducation physique, reprise du « brevet Léo Lagrange » ; revalorisation de la fonction de professeur et moniteur d'éducation physique, qui doit être obligatoire, sauf avis médical, dans l'enseignement et les grandes administrations, etc.

Réduction ou suppression des taxes ou impositions qui entravent le développement des sports.

Que le parti prenne l'initiative de créer un grand journal sportif. Il faut également s'opposer au développement du sport professionnel, et que la pratique de la culture physique devienne obligatoire.

Le prix de l'équipement sportif doit être abordable pour tous ; il faut également donner aux jeunes des facilités pour pratiquer les sports en leur accordant de fortes réductions sur les chemins de fer. Il faut, enfin, rétablir le brevet sportif populaire et créer le plus grand nombre possible de terrains de sport.

Pour les prisonniers et déportés

Biondi a rapporté au nom de la commission des prisonniers et déportés qui *a protesté contre l'insuffisance des mesures prises en faveur des prisonniers de guerre et demande une action efficace en leur faveur.*

Elle demande que soit établie une discrimination entre les déportés politiques victimes de leur lutte héroïque contre l'hitlérisme et les requis au titre du travail obligatoire et demande qu'une enquête préalable soit faite afin de déterminer ceux qui ont le droit de se prévaloir du titre de déporté qui donnera droit à une carte du déporté politique.

Elle s'élève contre les appels à la charité publique en faveur des déportés et demande au gouvernement de satisfaire directement et rapidement toutes leurs revendications matérielles.

Elle conclut en demandant que les déportés, considérés comme des militaires prisonniers, bénéficient de la solde depuis le jour de leur arrestation et qu'ils puissent être réintégrés dans l'armée avec leurs grades dans l'active aussi bien que la réserve.

Le congrès a approuvé ces suggestions.

Le problème agricole

Eugène Montel (Aude) a présenté le rapport de la commission agricole qui prévoit :

Un programme d'action immédiate ; la fixation de prix agricoles rémunérateurs, le statut du fermage, un statut de la coopération agricole et que des mesures immédiates soient prises en faveur des agriculteurs victimes des calamités agricoles.

Viennent ensuite la demande de la suppression des mesures nuisant à la coopération prise par Vichy, la réalisation d'un programme mmédiat de rééquipement agricole, de fournitures d'engrais et de matériel.

Le rapport demande enfin la création d'un plan d'orientation de l'agriculture, l'amélioration des conditions de travail et d'habitat ; la création d'un programme d'enseignement agricole et le placement des jeunes, le remembrement de la petite propriété agricole et la nationalisation des grandes propriétés foncières non exploitées directement.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

La propagande féminine

Le congrès a voté à l'unanimité le texte suivant présenté par Andrée Marty-Capgras au nom de la commission féminine :

Le parti socialiste n'a pas attendu que les femmes aient conquis le droit de vote pour demander à tous ses militants et toutes ses militantes d'amener les femmes au socialisme.

Il est donc en droit d'attirer leur at-

tention sur la nécessité de toucher le plus large public féminin.

Il invite le comité directeur à désigner, pour la campagne électorale, des propagandistes permanentes femmes qui pourront aider les candidats, en s'adressant particulièrement aux femmes.

Il rappelle les décisions que le congrès de novembre avait prises en prévision de la campagne électorale, et notamment l'édition des tracts, brochures et affiches destinés aux femmes.

Il recommande aux fédérations de désigner chacune un ou une responsable qui élaborera une propagande adaptée aux préoccupations des femmes.

Enfin, il espère que le parti aura des élues à la Constituante, et compte que les fédérations incluront dans les listes des candidatures féminines toutes les fois que ce sera possible.

L'action municipale

Hirsch, au nom de la fédération nationale des élus municipaux et cantonaux socialistes, a présenté la résolution suivante qui a été adoptée par le congrès :

La fédération nationale des élus municipaux et cantonaux socialistes de France, réunie en assemblée générale, salle de la Mutualité, le 14 août ;

Emue de la situation dramatique des sinistrés ;

Considérant que cette question est d'une importance primordiale ;

Demande :

1. Aux pouvoirs publics d'accélérer les travaux de construction de maisons provisoires, afin que tous les sinistrés soient logés avant l'hiver ;

2. Que les lois arbitraires, émanant de l'administration de Vichy, qui réglementent encore actuellement la reconstruction, soient abrogées dans le plus bref délai ;

3. Qu'une loi s'inspirant de la législation républicaine, notamment de la loi du 17 avril 1919, basée sur les principes de la « réparation intégrale » et de la « solidarité nationale » soit votée dès qu'il aura été procédé à des élections générales ;

4. Que cette législation soit étendue aux victimes des spoliations résultant de lois ou d'actes d'exception, au cours de l'occupation.

Le « Populaire » et les services annexes

Badiou (Haute-Garonne) rapporteur de la commission chargée d'examiner les comptes du *Populaire* et des services annexes, a présenté au congrès le rapport ci-dessous qui a été adopté à l'unanimité :

La commission a reçu du camarade Paul Favier tous les éléments de la comptabilité du « Populaire ».

Il en résulte que la situation de notre journal est actuellement prospère, grâce aux conditions exceptionnellement favorables à la presse résistante durant les premiers mois qui ont suivi la Libération, et grâce aussi à la gestion prudente et avisée des camarades responsables, auxquels la commission rend un affectueux hommage.

Il est certain que les mois à venir seront plus difficiles. Il faut s'attendre à une offensive d'une presse purement commerciale, dont la concurrence pourra être dangereuse.

C'est pourquoi la commission félicite les responsables du « Populaire » d'avoir prudemment constitué des réserves permettant de parer à ces difficultés.

En conclusion, la commission propose au congrès d'approuver la gestion du « Populaire », et de féliciter les camarades qui ont su faire du « Populaire » le très grand journal qu'il est aujourd'hui, dont la diffusion est un élément inappréciable de force pour le parti. Elle demande également au congrès d'inviter les militants à accentuer leur propagande toujours nécessaire, si l'on veut maintenir la brillante situation acquise et la rendre, si possible, plus brillante encore.

Le budget du parti

Le congrès a adopté la proposition suivante rapportée par Robert Verdier :

Le congrès délègue ses pouvoirs au comité directeur pour établir et promulguer, au début de chaque année, le budget du parti pour un nouvel exercice.

La représentation des fédérations aux Congrès nationaux

Le texte ci-dessous, présenté par Robert Verdier, a été adopté à l'unanimité :

Par suite de l'accroissement des effectifs du parti, et afin de conserver au congrès national les conditions nécessaires à la bonne marche de ses travaux, le comité directeur est autorisé, jusqu'à la revision des statuts à modifier la base de représentation des fédérations aux congrès nationaux prévue à l'article 22 du règlement du parti.

Demandes de réintégration au parti

Rougeron, rapporteur de la commission chargée d'examiner la demande de réintégration présentée par Duchanel et le dossier Lazurick, a soumis au congrès les propositions ci-dessous qui ont été adoptées :

Duchanel reste exclu du parti et le cas Lazurick est renvoyé devant la commission nationale des conflits, qui statuera en dernier ressort.

Levées de sanctions frappant certains parlementaires

Le congrès a décidé la levée des sanctions prises au dernier congrès à l'égard de Max Hymans (Indre), Silené (Haute-Savoie), Saint-Venant (Nord) et Blanchel (Creuse), et il a renvoyé à la commission nationale des conflits les cas de Arbeiltier (Seine-et-Marne), Dupont (Eure), Lambin (Aisne), Charles Lussy (Vaucluse), Pringolliet (Savoie), Riffaterre (Creuse).

La tactique électorale

Elections cantonales

Le texte ci-dessous, présenté par Daniel Mayer, a été adopté par 8.251 mandats contre 2.213 mandats à un texte présenté par Philip, 164 abstentions et 5 mandats de fédérations absentes au moment du vote :

Les fédérations départementales ont le devoir le faire le maximum d'efforts pour présenter des candidats dans toutes les circonscriptions. Pour le deuxième tour de scrutin, elles convieront le corps électoral à voter pour les candidats républicains, laïques et résistants les plus aptes à battre les forces de la réaction.

Elections générales

Le texte ci-dessous rapporté par Daniel Mayer, a été adopté par 5.659 mandats contre 4.114 mandats à un texte présenté par Veillard, 785 abstentions et 75 mandats de fédérations absentes au moment du vote :

Les fédérations présenteront soit des listes socialistes homogènes, soit des listes communes avec les mouvements de résistance d'inspiration socialiste qui, en se fédérant dans l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, ont accepté les éléments essentiels du programme du parti, le choix des candidats de la liste commune devant avoir l'agrément du comité de liaison national entre les deux organisations.

La situation politique intérieure

Le congrès a voté la résolution suivante, présentée par Daniel Mayer, par 7.625 mandats contre 2.916 mandats à une motion défendue par Guy Mollet (Pas-de-Calais), 64 abstentions et 28 mandats de fédérations absentes au moment du vote :

Le congrès confirme l'intervention des ministres socialistes et la démarche de ses délégués auprès du gouvernement.

Renouvelle solennellement sa protestation contre un mode de scrutin qui lèse la justice et fausse l'expression de la souveraineté populaire alors que, pour remplir dignement son mandat, la Constituante devrait être la représentation exacte et authentique du pays ;

Rappelle une longue suite de déceptions dont les plus amères ont été les lenteurs et les insuffisances de l'épuration, l'ajournement systématique des réformes de structure, le défaut de résolution et d'énergie du gouvernement à l'encontre des forces du fascisme et du haut capitalisme en voie de reconstitution ;

Affirme que, dans ces conditions, il aurait été conduit à mettre fin à sa participation au gouvernement ;

Mais constate qu'à la veille des élections générales son devoir est de ne pas jeter, par un conflit sur le mode de scrutin, un nouvel élément de trouble et de confusion dans une consultation populaire dont il veut à tout prix assurer la clarté et la loyauté ;

Qu'à la veille du départ du général de Gaulle pour les Etats-Unis, son devoir est de ne pas affaiblir la position française en retirant un concours dont toute l'opinion internationale et en particulier le peuple américain connaissent le sens et apprécient l'importance ;

Décide en conséquence de régler son attitude qui, en aucun cas, n'aurait été liée à des intérêts particuliers de parti, aux grands intérêts intérieurs et extérieurs de la nation ;

Le parti socialiste ne dénoncera donc pas un pacte d'union né de circonstances de fait extraordinaires qui ne prendront fin qu'avec le retour à la légalité républicaine. C'est devant le pays qu'il portera son appel. Il lui demandera de prescrire, pour les futures assemblées de la République, la représentation proportionnelle juste et loyale en même temps qu'il l'invitera à se prononcer sans équivoque pour la réforme profonde de l'économie de la France, pour la réfection de sa structure sociale, pour la coopération pacifique des nations dans la justice et dans l'égalité.

La laïcité

Le congrès a adopté à l'unanimité moins 5 voix la résolution suivante présentée par Bercegeais au nom de la commission des résolutions :

Le 37e congrès national du parti socialiste estime nécessaire, dans les circonstances actuelles, de rappeler les principes qu'il a toujours affirmés sur le problème de la laïcité de l'école et de l'Etat, notamment dans la résolution votée en 1929 par le congrès de Nancy :

« La démocratie, tentative hardie de gouvernement de l'homme par l'homme, ne se justifie que par l'idée laïque, acte de confiance dans la raison humaine. »

En conséquence, le parti socialiste continuera son action pour le développement et la défense de l'école laïque :

1° Il combattra toute tentative de revenir, sous une forme déguisée quelconque, au système des subventions aux écoles libres, instauré par le gouvernement de Vichy ;

2° Il réclamera et réalisera, si le peuple français lui en donne le pouvoir, en accord avec les organisations syndicales, la nationalisation de l'enseignement, c'est-à-dire la création d'un service public de l'enseignement préparant par l'éducation de la jeunesse française dans une seule école une unité nationale profonde, accoutumant les jeunes à la pratique de la tolérance et garantissant le respect absolu de la conscience de l'enfant et de l'adolescent ;

3° Il demandera, en outre :

a) Le droit pour les associations culturelles rationalistes de disposer des émissions radiophoniques et de la presse au même titre que les différentes églises ;

b) L'exécution par l'Etat d'un vaste programme de construction scolaire ;

c) Les mesures propres à améliorer la condition matérielle et morale du personnel, notamment le reclassement de la fonction enseignante, l'indépendance totale des maîtres à l'égard de l'administration municipale et l'abrogation des dispositions de la loi de 1884, qui limite leurs droits civiques.

Enfin, le congrès s'adresse une nouvelle fois à tous les militants socialistes et en particulier aux élus municipaux et cantonaux pour qu'ils participent, à l'action de toutes les organisations de défense et d'action laïques dans les conditions indiquées par la motion votée en 1939 au congrès de Nantes.

Le parti socialiste défend tous les droits naturels et imprescriptibles de l'homme et en particulier le plus sacré de tous : la liberté de penser, mais travaillant à la libération totale de l'individu, il considère qu'elle ne peut être complète que lorsque le travailleur, de quelque catégorie qu'il soit, n'est plus soumis à une domination morale ou intellectuelle.

En conséquence, il demande à tous ses propagandistes et militants de mener conjointement la lutte contre le capitalisme et le cléricalisme qui ne peut être confondu, de bonne foi, avec l'idée religieuse sincère.

Salut à l'Indochine

Le congrès a voté par acclamations le texte ci-dessous, présenté par Bloncourt au nom de la commission des résolutions :

Le 37e congrès national du parti socialiste, réuni à Paris, le jour même de la capitulation des armées japonaises, salue avec joie la fin de la guerre en Extrême-Orient et le retour au sein de la communauté française de l'Indochine, si douloureusement meurtrie pendant quatre ans.

Il adresse à ses populations, française et autochtone, son salut le plus cordial, et il tient à leur renouveler l'assurance de sa fraternelle solidarité.

Adresse au peuple chinois

Le congrès a voté par acclamations l'adresse suivante présentée par Marius Moutet :

Le congrès du parti socialiste français, au premier jour où est annoncée la capitulation du Japon, adresse son salut au vaillant peuple chinois qui pendant huit années et depuis le 7 juillet 1937 a poursuivi une résistance victorieuse contre le militarisme japonais.

En mémoire du grand révolutionnaire Sun Yat Sen et sous le signe du Double Sept, il est heureux de constater que la Chine va être enfin délivrée de la domination des impérialismes capitalistes, sources de guerre, par une paix juste que ses héroïques efforts auront contribué à ramener dans le monde.

Le retour à la paix

Le congrès a voté par acclamations la résolution suivante présentée par Salomon Grumbach :

Le 37e congrès national du parti socialiste S.F.I.O. salue avec émotion le retour de la paix sur la terre.

Il exprime sa profonde solidarité avec tous les peuples alliés et amis dont la résistance commune à l'assaut de la barbarie hitléro-fasciste a assuré la victoire des démocraties.

Le congrès socialiste tient à rappeler que la guerre la plus destructrice que l'humanité ait connue a été délibérément préparée et déclenchée par trois Etats à régime fasciste, qui avaient quitté la Société des Nations afin de se soustraire à toute loi et discipline internationales.

Le congrès socialiste tient à constater que seule l'abolition totale des libertés démocratiques dans ces trois pays, et leur remplacement par des systèmes dictatoriaux-terroristes, ont permis à eurs gouvernements de jeter le monde tout entier dans la guerre et de mener leurs propres peuples à la boucherie générale et au désastre.

Le congrès appelle de tous ses vœux l'avènement d'une ère de sécurité collective et de collaboration constructrice entre toutes les nations libres.

L'appel au pays

Le congrès a voté par acclamations l'appel au pays présenté par Vincent-Auriol au nom de la commission des résolutions et dont le texte est publié dans « Documents » n° 14.

Les organismes centraux

Comité directeur

Voici, dans l'ordre alphabétique, les noms des camarades élus au comité directeur du parti :

Auriol, Biondi, Bloncourt, Blum (Renée), Defferre, Depreux, Charles Dumas, Evrard (Just), Favier, Froment, Gouin, Grumbach, Jaquet, Laurent (Augustin), Le Troquer, Marty-Capgras (Andrée), Mayer (Daniel), Mistral, Moch (Jules), Moreau (Emilienne), Moutet, Naegelen, Noguères, Philip, Provo, Ribière (Henri), Rivet, Tanguy Prigent, Thomas (Eugène), Valjean, Verdier (Robert).

Commission nationale des conflits

La commission nationale des conflits a été ainsi constituée :

Rémy, Sicard, Kastenbaum, Jacque, Rophé, Maubert, Madeleine Lagrange, Navier, Thalamas, Viguier, titulaires — *Carteyrade, Florimond Lecomte, Marcel Bloch,* suppléants.

Commission de contrôle du parti

Ont été nommés membres de la commission de contrôle :

Bastia, Monceau, Bourgeais, Veray, Biset, Fauque, Houille, Malavas, Miflier, titulaires. — *Angousset,* suppléant.

Les votes par mandats

1°) Vote sur la motion préjudicielle (1re partie) à propos des demandes de levées de sanctions prononcées contre des parlementaires par le congrès de novembre 1944.

Ont voté pour :

Ain 53 (mandats), Aisne 32, Alger 34, Allier 141, Basses-Alpes 94, Hautes-Alpes 15, Alpes-Maritimes 101, Ardennes 81, Ariège 81, Aube, 54, Aude 221, Aveyron 55, Bouches-du-Rhône 201, Calvados 34, Cantal 58, Charente 30, Charente-Maritime 94, Cher 45, Corrèze 54, Côtes-du-Nord 94, Creuse 47, Dordogne 201, Doubs 73, Drome 73, Eure 55, Eure-et-Loir 46, Finistère 101, Gard 321, Haute-Garonne 234, Gers 89, Gironde 331, Hérault 201, Ile-et-Vilane 31, Indre 141, Indre-et-Loire 111, Isère 223, Jura 34, Landes 281, Loir-et-Cher 57, Loire 101, Haute-Loire 41, Loire-Inférieure 34, Loiret 47, Lot 39, Lot-et-Garonne 121, Lozère 29, Maine-et-Loire 51, Manche 27, Marne 75, Haute-Marne 27, Maroc 23, Mayenne 21, Meurthe-et-Moselle 97, Morbihan 41, Moselle 13, Nord 741, Oise 58, Pas-de-Calais 829, Puy-de-Dôme 201, Basses-Pyrénées 81, Hautes-Pyrénées 71, Pyrénées-orientales 101, Bas-Rhin 53, Haut-Rhin 41, Rhône 121, Haute-Saône 41, Saône-et-Loire 81, Sarthe 113, Haute-Savoie 67, Seine 408, Seine-Inférieure 112, Seine-et-Marne 67, Seine-et-Oise 361, Sénégal 81, Deux-Sèvres 63, Somme 234, Tarn 109, Tarn-et-Garonne 6, Tunisie 41, Var 189, Vaucluse 113, Vienne 49, Haute-Vienne 229, Vosges 41.

On voté contre :

Aisne 100 (mandats), Charente 24, Ile-et-Vilaine 30, Loire-Inférieure 39, Seine 73, Tarn-et-Garonne 35.

Abstentions :

Côte-d'Or 61 mandats), Loire-Inférieure 4, Savoie 53, Yonne 40.

Fédérations absentes :

Ardèche 61 (mandats), Constantine 81, Corse 61, La Guadeloupe 5, Meuse 14, Nièvre 54, Oran 89, Orne 10, Haut-Rhin (Belfort) 29, Vendée 49.

2°) Vote sur la motion préjudicielle (2e partie).

Ont voté pour :

Ain 53 (mandats), Aisne 132, Allier 141, Basses-Alpes 47, Hautes-Alpes 15, Alpes-Maritimes 101, Ardennes 81, Aube

54, Bouches-du-Rhône 201, Calvados 34, Corrèze 54, Côte-d'Or 61, Côtes-du-Nord 94,, Creuse 47, Dordogne 201, Doubs 73, Drôme 73, Eure 55, Finistère 101, Gard 321, Gironde 331, Ille-et-Vilaine 31, Indre 141, Jura 34, Loire 101, Haute-Loire 41, Lot-et-Garonne 100, Lozère 29, Maine-et-Loire 51, Manche 27, Marne 60, Haute-Marne 27, Mayenne 21, Meurthe-et-Moselle 97, Moselle 13, Nord 741, Oise 68, Pas-de-Calais 829, Hautes-Pyrénées 71, Bas-Rhin 53, Haut-Rhin 41, Haute-Saône 41, Savoie 50, Seine 481, Seine et Marne 67, Sénégal 81, Somme 234, Tarn-et-Garonne 41, Tunisie 41, Vaucluse 113, Vienne 49, Haute-Vienne 229, Vosges 41, Yonne 40.

Ont voté contre :

Alger (34 mandats), Basses-Alpes 47, Ariège 81, Aude 221, Aveyron 55, Charente 54, Charente-Maritime 94, Cher 45, Eure-et-Loir 46, Haute-Garonne 234, Gers 89, Hérault 201, Ille-et-Vilaine 30, Indre-et-Loire 111, Isère 223, Landes 281, Loir-et-Cher 57, Loire-Inférieure 77, Loiret 47, Lot 39, Lot-etGaronne 21, Marne 15, Maroc 23, Meuse 14, Morbihan 41, Nièvre 54, Puy-de-Dôme 201, Basses-Pyrénées 81, Pyrénées-Orientales 101, Rhône 121, Saône-et-Loire81, Sarthe 113, Savoie 3, Haute-Savoie 67, Seine-Inférieure 112, Seine-et-Oise 361, Deux-Sèvres 63, Var 189.

Abstentions :

Cantal 58 (mandats).

Fédérations absentes :

Ardèche 61 (mandats), Constantine 81, Corse 61, La Guadeloupe 5, Nièvre 54, Oran 89, Orne 10, Haut-Rhin (Belfort) 29, Tarn 109, Vendée 49.

3°) **Vote sur le rapport moral.**

Ont voté pour :

Ain 53 (mandats), Alger 34, Allier 141, Basses-Alpes 94, Hautes-Alpes 15, Ardennes 81, Ariège 81, Aube 54, Bouches-du-Rhône 201, Calvados 34, Cantal 58, Charente 54, Charente-Maritime 94, Cher 45, Corrèze 54, Corse 61, Côtes-du-Nord 94, Creuse 47, Dordogne 201, Doubs 73, Drôme 73, Eure 55, Eure-et-Loir 46, Finistère 101, Gard 321, Haute-Garonne 234, Gironde 331, Hérault 201, Ille-et-Vilaine 51, Indre 141, Indre-et-Loire 111, Isère 223, Jura 34, La Guadeloupe 5, Landes 281, Loir-et-Cher 57, Loire 94, Loiret 47, Lot 39, Lot-et-Garonne 121, Lozère 19, Maine-et-Loire 40, Manche 27, Marne 75, Maroc 23, Mayenne 21, Meurthe-et-Moselle 97, Meuse 11, Morbihan 41, Moselle 13, Nièvre 54, Nord 741, Oise 68, Pas-de-Calais 800, Puy-de-Dôme 201, Basses-Pyrénées 81, Hautes-Pyrénées 71, Pyrénées-Orientales 101, Bas-Rhin 53, Haut-Rhin 41, Saône-et-Loire 81, Sarthe 51, Savoie 53, Seine 343, Seine-Inférieure 97, Seine-et-Marne 60, Seine-et-Oise 249, Sénégal 81, Deux-Sèvres 63, Somme 226, Tarn 109, Tarn-et-Garonne 41, Tunisie 41, Var 189, Vaucluse 113, Vendée 49, Vienne 49, Haute-Vienne 229, Vosges 30.

Ont voté contre :

Aisne 132 (mandats), Alpes-Maritimes 101, Gers 89, Ille-et-Vilaine 10, Loire 2, Haute-Loire 41, Lozère 10, Meuse 3, Pas-de-Calais 29, Seine 78, Seine-Inférieure 2, Seine-et-Marne 7, Seine-et-Oise 112, Somme 1, Vosges 11.

Abstentions :

Aude 221 (mandats), Aveyron 55, Côte-d'Or 61, Loire 5, Loire-Inférieure 77, Maine-et-Loire 11, Haute-Marne 27, Oran 89, Orne 10, Rhône 121, Haute-Saône 41, Sarthe 62, Haute-Savoie 67, Seine 60, Seine-Inférieure 13, Somme 7.

Fédérations absentes :

Ardèche 61 (mandats), Constantine 81, Haut-Rhin (Belfort) 29, Yonne 40.

4°) **Vote sur les rapports avec les organisations de résistance.**

Ont voté pour la motion Daniel Mayer :

Ain 30 (mandats), Allier 115, Basses-Alpes 94, Hautes-Alpes 9, Alpes-Maritimes 67, Ardennes 51, Bouches-du-Rhône 201, Calvados 34, Charente 54, Charente-Maritime 64, Corse 40, Côte-d'Or 61, Creuse 47, Dordogne 111, Doubs 23, Eure 55, Finistère 100, Gard 315, Haute-Garonne 234, Hérault 81, Indre 106, Indre-et-Loire 111, Isère 128, Landes 281, Loir-et-Cher 57, Loire 65, Loire-Inférieure 22, Lot 30, Lot-et-Garonne 100, Lozère 19, Manche 27, Marne 20, Haute-Marne 27, Maroc 23, Mayenne 15, Meurthe-et-Moselle 87, Meuse 14, Morbihan 31, Moselle 13, Nièvre 24, Nord 741, Oise 45, Orne 5, Pas-de-Calais 829, Basses-Pyrénées 27, Hautes-Pyrénées 71, Bas-Rhin 53, Haut-Rhin 41, Haut-Rhin (Belfort) 9, Rhône 95, Savoie 42, Seine 381, Seine-Inférieure 112, Seine-et-Marne 4, Somme 1, Tarn 109, Tarn-et-Garonne 41, Var 130, Vaucluse 113, Haute-Vienne 229, Yonne 40.

On voté pour la motion de la fédération de la Sarthe :

Ain 23 (mandats), Alger 34, Hautes-Alpes 6, Alpes-Maritimes 34, Ardèche 61, Ardennes 30, Aube 54, Aude 221, Aveyron 2, Cantal 58, Charente-Maritime 30, Corse 21, Côtes-du-Nord 94, Dordogne 90, Doubs 50, Eure-et-Loir 46, Gard 6, Gers 89, Hérault 120, Indre 35, Loire 26, Haute-Loire 41, Loire-Inférieure 55, Loiret 47, Lot 9, Lot-et-Garonne 21, Lozère 10, Maine-et-Loire 51, Marne 55, Mayenne 6, Meurthe-et-Moselle 10, Morbihan 10, Nièvre 30, Oise 23, Oran 89, Orne 5, Basses-Pyrénées 54, Haut-Rhin (Belfort) 20, Rhône 26, Haute-Saône 41, Saône-et-Loire 81, Sarthe 113, Savoie 6, Haute-Savoie 76, Seine 100, Seine-et-Marne 63, Sénégal 81, Somme 232, Tunisie 41, Var 59, Vosges 41.

Abstentions :

Aisne 132 (mandats), Allier 26, Ariège 81, Aveyron 53, Cher 45, Constantine 81, Corrèze 54, Doubs 73, Finistère 1, Gironde 331, Ille-et-Vilaine 61, Isère 95, Jura 34, Loire 10, Puy-de-Dôme 201, Pyrénées-Orientales 101, Savoie 5, Seine-et-Marne 361, Deux-Sèvres 63, Somme 1, Vendée 49, Vienne 49.

Fédération absente :

La Guadeloupe 5 (mandats).

5°) **Vote sur les rapports avec le parti communiste.**

Ont voté pour la motion de la commission des résolutions :

Ain 53 (mandats), Aisne 132, Alger 34, Allier 141, Basses-Alpes 94, Hautes-Alpes 15, Alpes-Maritimes 101, Ardèche 61, Ardennes 81, Ariège 81, Aube 54, Aveyron 55, Bouches-du-Rhône 201, Calvados 34, Charente 54, Charente-Maritime 74, Cher 45, Constantine 81, Corrèze 54, Corse 61, Côte-d'Or 61, Côtes-du-Nord 4, Creuse 47, Dordogne 201, Doubs 73, Drôme 73, Eure 55, Eure-et-Loir 46, Finistère 101, Gard 321, Haute-Garonne 234, Gers 89, Gironde 331, Hérault 201, Ille-et-Vilaine 61, Indre 141, Indre-et-Loir 111, Isère 223, Jura 34, Landes 281, Loir-et-Cher 57, Loire 92, Haute-Loire 41, Loire-Inférieure 74, Loiret 47, Lot 39, Lot-et-Garonne 121, Lozère 29, Manche 27, Marne 75, Haute-Marne 25, Maroc 23, Mayenne 21, Meurthe-et-Moselle 95, Meuse 14, Morbihan 41, Moselle 13, Nièvre 54, Nord 741, Oise 68, Oran 89, Orne 10, Pas-de-Calais 829, Puy-de-Dôme 201, Basses-Pyrénées 46, Hautes-Pyrénées 71, Pyrénées-Orientales 101, Bas-Rhin 53, Haut-Rhin 41, Haut-Rhin (Belfort) 29, Rhône 121, Haute-Saône 41, Saône-et-Loire 81, Sarthe 113, Savoie 53, Haute-Savoie 67, Seine 481, Seine-Inférieure 112, Seine-et-Marne 67, Seine-et-Oise 361, Sénégal 81, Deux-Sèvres 63, Somme 37, Tarn 109, Tarn-et-Garonne 41, Tunisie 27, Var 189, Vaucluse 113, Vendée 49, Vienne 49, Haute-Vienne 229, Vosges 36, Yonne 40.

Ont voté contre :

Charente-Inférieure 20 (mandats), Loire 9, Loire-Inférieure 3, Basses-Pyrénées 31, Somme 197, Tunisie 14.

Abstentons :

Cantal 58 (mandats), Côtes-du-Nord 90, Maine-et-Loire 51, Haute-Marne 2, Meurthe-et-Moselle 2, Basses-Pyrénées 4, Vosges 5.

Fédérations absentes :

Aude 221 (mandats), La Guadeloupe 5.

6° **Vote sur la tactique pour les élections cantonales.**

Ont voté pour la motion Daniel Mayer .

Ain 30 (mandats), Aisne 29, Allier 141, Basses-Alpes 94, Alpes-Maritimes 50, Ardèche 61, Ardennes 81, Aube 54, Aude 221, Aveyron 12, Bouches-du-Rhône 201, Calvados 34, Cantal 58, Charente-Maritime 94, Constantine 41, Corrèze 54, Corse 61, Côte-d'Or 61, Côtes-du-Nord 94, Creuse 47, Dordogne 201, Doubs 23, Drôme 73, Eure 55, Eure-et-Loir 46, Finistère 101, Gard 321, Haute-Garonne 234, Gers 89, Hérault 201, Ille-et-Vilaine 40, Indre 141, Indre-et-Loire 111, Isère 223, Landes 281, Loir-et-Cher 57, Loire 101, Loiret 47, Lot 39, Lot-et-Garonne 121, Lozère 29, Maine-et-Loire 51, Manche 27, Marne 75, Maroc 23, Mayenne 21, Meurthe-et-Moselle 80, Morbihan 41, Nièvre 24, Nord 741, Oise 68, Oran 59, Orne 5, Pas-de-Calais 829,' Puy-de-Dôme 201, Basses-Pyrénées 81, Hautes-Pyrénées 71, Pyrénées-Orientales 101, Haut-Rhin (Belfort) 16, Haute-Saône 11, Savoie 53, Haute-Savoie 67, Seine 300, Seine-Inférieure 112, Seine-et-Marne 4, Seine-et-Oise 200, Deux-Sèvres 63, Somme 234, Tarn 109, Tarn-et-Garonne 41, Vaucluse 113, Vendée 49, Vienne 19, Haute-Vienne 229, Vosges 41, Yonne 40.

Ont voté pour la motion Philip :

Ain 23 (mandats), Aisne 103, Alger 34, Hautes-Alpes 15, Alpes-Maritimes 51, Ariège 81, Charente 54, Cher 45, Constantine 40, Doubs 50, Gironde 331, Ille-et-Vilaine 21, Jura 34, Haute-Loire 41, Loire-Inférieure 77, Haute-Marne 27, Meurthe-et-Moselle 17, Meuse 14, Moselle 13, Nièvre 30, Oran 30, Orne 5, Bas-Rhin 53, Haut-Rhin 41, Haut-Rhin (Belfort) 13, Haute-Saône 30, Saône-et-Loire 81, Sarthe 113, Seine 181, Seine-et-Marne 63, Seine-et-Oise 161, Sénégal 81, Tunisie 41, Var 189, Vienne 30.

Abstentions :

Aveyron 43 (mandats), Rhône 121.

Fédération absente :

La Guadeloupe 5 (mandats).

7° **Vote sur la tactique pour les élections générales.**

Ont voté pour la motion Daniel Mayer :

Ain 53 (mandats), Aisne 29, Allier 106, Hautes-Alpes 9, Alpes-Maritimes 34, Ar-

dennes 54, Aveyron 55, Bouches-du-Rhône 201, Calvados 34, Charente-Maritime 94, Corse 40, Dordogne 110, Doubs 50, Drôme 13, Eure 34, Finistère 101, Gard 321, Haute-Garonne 234, Hérault 81, Ille-et-Vilaine 21, Indre 141, Indre-et-Loire 89, Isère 223, Jura 34, Loir-et-Cher 57, Loire 76, Lot-et-Garonne 121, Lozère 29, Manche 27, Haute-Marne 27, Maroc 23, Meurthe-et-Moselle 50, Nord 741, Oise 68, Orne 5, Pas-de-Calais 829, Bas-Rhin 53, Haut-Rhin 41, Haut-Rhin (Belfort) 13, Rhône 120, Haute-Saône 11, Seine 327, Seine-Inférieure 112, Seine-et-Marne 4, Seine-et-Oise 361, Tarn 109, Vaucluse 113, Vienne 9, Haute-Vienne 229.

Ont voté pour la motion Veillard :

Aisne 103 (mandats), Alger 34, Allier 35, Basses-Alpes 94, Hautes-Alpes 6, Alpes-Maritimes 67, Ardèche 61, Ardennes 27, Ariège 81, Aube 54, Aude 221, Cantal 58, Charente 54, Cher 45, Constantine 81, Corrèze 54, Corse 21, Côte-d'Or 61, Côtes-du-Nord 94, Dordogne 91, Doubs 23, Drôme 60, Eure 21, Eure-et-Loir 46, Gers 89, Gironde 331, Hérault 120, Ille-et-Vilaine 40, Indre-et-Loire 22, Loire 25, Haute-Loire, 41, Loire-Inférieure 77, Loiret 47, Lot 39, Maine-et-Loire 51, Marne 37, Mayenne 21, Meurthe-et-Moselle 47, Meuse 14, Morbihan 41, Nièvre 54, Oran 89, Orne 5, Basses-Pyrénées 81, Hautes-Pyrénées 71, Haut-Rhin (Belfort) 16, Haute-Saône 30, Saône-et-Loire 81, Sarthe 113, Haute-Savoie 67, Seine 154, Seine-et-Marne 63, Sénégal 81, Somme 234, Tarn-et-Garonne 41, Tunisie 41, Var 189, Vendée 49, Vienne 40, Vosges 41, Yonne 40.

Abstentions :

Creuse 47 (mandats), Landes 281, Marne 38, Puy-de-Dôme 201, Pyrénées-Orientales 101, Rhône 1, Savoie 53, Deux-Sèvres 63.

Fédérations absentes :

La Guadeloupe 5 (mandats). Loir-et-Cher 57, Moselle 13.

8° Vote sur la situation politique intérieure.

Ont voté pour la motion Daniel Mayer:

Ain 53 (mandats), Aisne 100, Alger 34, Allier 141, Basses-Alpes 94, Alpes-Maritimes 101, Ardennes 81, Ariège 60, Aube 54, Aude 221, Aveyron 55, Bouches-du-Rhône 201, Calvados 30, Cantal 58, Charente 27, Cher 5, Constantine 81, Corrèze 54, Corse 61, Côtes-du-Nord 60. Creuse 47, Dordogne 141, Doubs 73, Drôme 73, Eure 55, Eure-et-Loir 46, Finistère 100, Haute-Garonne 234, Gers 89, Gironde 331, Hérault 20, Ille-et-Vilaine 61, Indre 85, Indre-et-Loire 111, Jura 34, Landes 281, La Guadeloupe 5, Loir-et-Cher 57, Loire 101, Haute-Loire 21, Lot 28, Lot-et-Garonne 100, Maine-et-Loire 51, Manche 27, Marne 75, Haute-Marne 27, Maroc 23, Mayenne 21, Meurthe-et-Moselle 97, Meuse 14, Morbihan 41, Nord 741, Oise 41, Oran 89, Orne 10, Pas-de-Calais 300, Puy-de-Dôme 201, Hautes-Pyrénées 12, Bas-Rhin 53, Haut-Rhin 41, Haut-Rhin (Belfort) 29, Rhône 30, Haute-Saône 41, Saône-et-Loire 81, Sarthe 113, Savoie 53, Haute-Savoie 67, Seine 351, Seine-Inférieure 28, Seine-et-Oise 249, Sénégal 81, Deux-Sèvres 63, Somme 234, Tarn 109, Tarn-et-Garonne 41, Tunisie 41, Var 130, Vendée 49, Vienne 49, Haute-Vienne 229, Yonne 29.

Ont voté pour la motion Guy Mollet :

Aisne 32 (mandats), Ardèche 61, Ariège 21, Calvados 4, Charente 27, Charente-Maritime 94, Cher 40, Côte-d'Or 61, Côtes-du-Nord 34, Dordogne 60, Finistère 1, Gard 321, Hérault 181, Indre 28, Isère 198, Haute-Savoie 20, Loire-Inférieure 77, Loiret 47, Lot 11, Lot-et-Garonne 21, Lozère, 29, Nièvre 54, Oise 27, Pas-de-Calais 529, Basses-Pyrénées 81, Hautes-Pyrénées 48, Pyrénées-Orientales 101, Rhône 91, Seine 130, Seine-Inférieure 84, Seine-et-Marne 67, Seine-et-Oise 112, Var 59, Vaucluse 113, Vosges 41, Yonne 11.

Abstentions :

Indre 28 (mandats), Isère 25, Hautes-Pyrénées 11.

Fédérations absentes :

Hautes-Alpes 15 (mandats), Moselle 13.

La conférence nationale des élus municipaux et cantonaux socialistes

La conférence nationale des élus municipaux et cantonaux socialistes s'est réunie à la Mutualité au cours du congrès du parti, sous la présidence de Hirsch, assisté de Thil, maire de Montrouge ; Levindrey, maire de Laon, et du camarade Flament, conseiller technique. Le camarade de Brouckère, élu municipal belge, tint à participer aux travaux de la conférence.

Le président, après avoir indiqué les buts poursuivis et donné l'exemple des travaillistes anglais, qui doivent leur succès à leur action et à leurs méthodes administratives, donna lecture des statuts, qui furent adoptés après une courte discussion.

La Fédération sera administrée par une commission composée de 19 membres, dont 2 feront partie du comité directeur et 2 du groupe des élus parlementaires. En voici la composition :

Secrétaire généra : Georges Hirsch ;
Secrétaire adjoint : Eugène Fournier ;
Trésorier : Thil ;
Conseiller technique : Flament.

Membres de la commission

Levindrey,	Maire de Laon.
Cruz,	(Algérie).
Brandon,	(Aube).
Défferre,	Maire de Marseille.
Dupuis,	Maire de Villamblard (Dordogne).
Gagnon,	Maire de Chartres.
Meunier,	Maire de Tours.
Quessot,	(Ille-et-Vilaine).
Allonneau,	(Maine-et-Loire).
Delvaque,	Maire de Châlons-sur-Marne).
Guy Mollet,	Maire d'Arras.
Le Troquer,	Président du conseil municipal de Paris.
Roche,	(Seine).
Boissin,	Maire du Tréport.
Goret,	(Somme).
Moulin,	Maire de Soisy-sous-Montmorency.
Cordonnier,	(Nord).

Deux cotisations seront perçues : l'une de 20 francs par élu, au profit de la fédération proprement dite ; l'autre de 15 centimes par habitant, au profit de la Société d'études et de documentation municipales.

La conférence a ensuite examiné plusieurs importantes questions et décidé d'en saisir le congrès, notamment au sujet de la participation totale de l'Etat aux frais de reconstruction de services publics (rapporteur, Levindrey) ; de l'inclusion dans la future Constitution, d'une plus grande autonomie financière et administrative des communes (rapporteur Meunier) ; de la promulgation toujours retardée par le conseil des ministres de l'ordonnance adoptée par la Consultative et permettant la résiliation des concessions de services publics et leur transformations en régies directes (rapporteur Defferre).

Après que Georges Hirsch eut annoncé qu'en vue des prochaines élections cantonales le parti éditait une brochure sur la réforme financière des communes et des départements, la séance a été levée.

Comité d'entente

Parti socialiste, parti communiste

Afin d'appliquer sans perdre un seul instant les décisions du 37e congrès national, le secrétariat général du parti socialiste a adressé, dès le lendemain du congrès, la lettre suivante au secrétaire du parti communiste français :

Cher camarade,

Comme suite à la décision du 37e congrès national du parti socialiste, je te demande de bien vouloir envisager, le plus tôt possible, une réunion du comité d'entente qui aura notamment à son ordre du jour « d'assurer durant la période électorale prochaine une unité d'action analogue à celle de 1936 ».

Par ailleurs, en réponse aux propositions de fusion que la délégation du congrès national communiste est venue nous remettre, je te prie de trouver ci-joint le texte de la résolution adoptée à notre congrès.

Je te prie de croire, cher camarade, à l'assurance de mes sentiments fraternels.

Dans l'après-midi, la réponse suivante lui est parvenue :

Cher camarade,

En réponse à ta demande de convocation du comité d'entente, j'ai reçu mandat de t'informer que notre bureau politique vient de convoquer le comité central de notre parti pour le 1er sepembre prochain.

Le comité central examinera la réponse faite par le congrès socialiste aux propositions d'unité faites par notre Xe congrès national et il prendra toutes décisions utiles en tenant compte des décisions du congrès socialiste.

Dans de telles conditions, nous sommes obligés de demander le renvoi de la réunion du comité d'entente aux premiers jours de septembre, le 4 ou 5 par exemple.

Tu voudras bien nous faire savoir quelle est la date qui convient le mieux au parti socialiste.

Salutations communistes.

Dans la soirée même, le secrétariat du parti socialiste faisait savoir que, tout en regrettant le retard apporté, il acceptait que le comité d'entente soit convoqué le 5 septembre dans la matinée.

Conflits

Décisions de commissions fédérales des conflits

Maroc. — La commission fédérale des conflits du Maroc a prononcé, en date du 17 mai 1945, l'exclusion du parti du citoyen **Halioua Albert**, de la section de Casablanca.

L'intéressé n'ayant pas interjeté appel dans les délais prévus à l'article 55 du règlement du parti, la décision devient définitive.

Seine. — La commission fédérale des conflits de la Seine, dans sa séance du

19 juillet 1945 a prononcé les exclusions suivantes du Parti : Dusseaulx, conseiller municipal de Paris, membre de la 6e section, Boitard Eugène, Clerget Jules et Labadie Georges, tous trois membres de la section du Pré-St-Gervais.

Les intéressés n'ayant pas interjeté appel dans les délais statutaires, ces exclusions deviennent définitives.

Décisions de la commission nationale des conflits

La commission nationale des conflits a, en date du 25 juillet 1945, confirmé la sentence rendue contre le camarade Roger Hermann (de la 6e section de Paris), et décidé de le suspendre de toute délégation pendant un an à compter du 29 mars 1945.

Comité directeur

Le comité directeur du parti socialiste élu par le 37e congrès national, s'est réuni pour la première fois le 21 août 1945.

Il a procédé à l'élection des organismes centraux du parti.

Ont été désignés à l'unanimité :

Secrétaire général du parti	Daniel MAYER
Secrétaire général adjoint	Robert VERDIER
Secrétaire général adjoint chargé des questions administratives	Gérard JAQUET
Trésorier général du parti	Victor PROVO
Liaison avec le groupe socialiste à l'Assemblée Consultative	Vincent AURIOL
Secrétaire des Commissions d'Etudes	Jules MOCH
Secrétaire de la Commission des Femmes	Emilienne MOREAU
Secrétaire de la Commission des Jeunesses	Roger MISTRAL
Directeur politique du « Populaire »	Léon BLUM
Administrateur du « Populaire »	Paul FAVIER
Délégués à la Fédération nationale des élus municipaux	NOGUERES, PROVO
Secrétaire de la Commission de Presse	Vincent AURIOL
Secrétaire de la Commission des Prisonniers et Déportés	Andrée MARTY-CAPGRAS
Secrétaire de la Commission du Travail	M.-Ed. NAEGELEN
Secrétaire de la Commission d'administration générale	Henri RIBIERE
Secrétaire de la Commission des Sports	Roger MISTRAL
Secrétaire de la Commission d'Immigration	Marius MOUTET
Délégué au Conseil National de la Résistance	Daniel MAYER
Suppléant	Robert VERDIER
Délégués à l'Internationale Ouvrière Soc.	BRACKE, Vincent AURIOL, S. GRUMBACH, Louis LEVY, Marius MOUTET, (titulaires) ; Daniel MAYER, DEPREUX, Ch. DUMAS, Jules MOCH, PHILIP, (suppléants).
Délégation permanente du Comité Direct. (Cette délégation a pour objet de faire face aux démarches urgentes éventuelles.)	Daniel MAYER, Robert VERDIER, Renée Robert-BLUM, André LE TROQUER, Vincent AURIOL, Jules MOCH, Marius MOUTET, Eugène THOMAS.
Délégation du Comité Directeur au Comité d'Entente avec le Parti Communiste	Vincent AURIOL, Renée Robert-BLUM, S. GRUMBACH, JAQUET, A. LAURENT, A. LE TROQUER, Andrée MARTY-CAPGRAS, Daniel MAYER, J. MOCH, VERDIER (titulaires) ; DEFFERRE, BIONDI, NOGUERES (suppléants).
Délégation du Comité Directeur au Comité de liaison avec l'U.D.S.R.	Vincent AURIOL, VERDIER, Renée Robert-BLUM, Daniel MAYER, JAQUET, LE TROQUER.

Le comité directeur a en outre désigné cette dernière délégation pour se rendre à la convocation de la Confédération Générale du Travail.

Pour les prochaines batailles électorales

Notre matériel de propagande

Nous reproduisons ci-dessous la circulaire n° 50 qui vient d'être adresée à tous les secrétaire fédéraux, à propos du matériel de propagande qui sera mis à la disposition des fédérations et des sections pour les élections cantonales et les élections à la Constituante.

La campagne électorale précédant les élections cantonales va s'ouvrir dans quelques jours, et un mois plus tard les élections pour la Constituante nécessiteront un effort de propagande encore accru.

Le parti socialiste doit sortir victorieux des deux prochains scrutins.

Cette victoire dépend avant tout de l'activité de nos militants, mais elle est également fonction de l'effort que le centre du parti est décidé à fournir.

Cet effort de propagande doit revêtir deux aspects :

1° Effort de propagande générale ;

2° Effort de propagande purement électorale.

I. — Propagande générale

Dans les circonstances actuelles, c'est surtout l'affiche qui devient de plus en plus notre meilleure arme de propagande.

Le tract, en effet, pour être efficace doit être largement diffusé, et il nécessite par conséquent une très grande consommation de papier.

Nous profiterons de tous les faits saillants pour faire éditer des affiches d'actualité. Vous avez déjà reçu dernièrement une affiche concernant les prisonniers et déportés et une affiche tirant les leçons de la victoire socialiste en Angleterre.

Nous avons fait imprimer également toute une série d'affiches illustrées que vous avez certainement vues au congrès du 15 août :

a) Affiches éditées par le « Populaire » et représentant des visages de femme, de jeune, de travailleur et de vieillard.

b) Affiches de plusieurs dimensions : Le socialisme à la barre ; Votez socialiste; Suivez les flèches, et une affiche s'adressant aux femmes.

Nous avons fait imprimer également deux dépliants pour les paysans et pour les femmes.

Tout ce matériel, ainsi que l'affiche précédemment imprimée : Pour une vraie République, et un tract déjà ancien concernant les femmes, vous sera envoyé gratuitement dans les délais les plus courts.

Il est sans doute à peine utile de vous recommander de faire une répartition judicieuse de ce matériel, et de l'envoyer immédiatement à vos sections.

Nous tenons à préciser que ce matériel, à l'exception de l'affiche illustrée : Votez socialiste, est un matériel de propagande générale, et par conséquent, n'est pas soumis à la réglementation gouvernementale.

Pour donner à l'effort de propagande du parti dans toute la France, un caractère d'uniformité nécessaire, nous vous recommandons de faire coller sur les murs de vos communes, le plus rapidement possible, et pendant toute la première campagne électorale, les affiches de la série a) : Visages de femme, de jeune, etc... Vous pourrez ensuite, aussitôt après le 2e tour de scrutin des élections cantonales, faire coller les affiches de la série b).

II. — Propagande électorale

1) Elections cantonales :

Le gouvernement autorise une affiche pour les élections cantonales, indépendamment des affichettes annonçant les réunions et présentant le candidat.

Cette affiche doit être collée, évidemment sur les panneaux électoraux. Le parti va vous envoyer cette affiche incessamment, et toujours gratuitement.

2) Elections à la Constituante :

3 affiches seront autorisées. Nous avons pensé que la formule la plus judicieuse était celle-ci :

— 1 affiche de présentation de la liste départementale, qui sera faite par nos fédérations ;

— 1 affiche concernant le referendum;

— 1 affiche programme.

Ces deux dernières seront éditées par

le centre du parti, et elles vous seront également envoyées gratuitement.

Nous vous rappelons les décisions du congrès :

« Les fédérations présenteront soit des « listes socialistes homogènes, soit des « listes communes avec les mouvements « de résistance d'inspiration socialiste, « qui, en se groupant dans l'U.D.S.R. ont « accepté les éléments essentiels du pro- « gramme du parti ».

Il est bien évident que les affiches referendum et programme que vous recevrez seront différentes au moins dans leur présentation, suivant que vous adopterez la première ou la seconde attitude.

Nous vous demandons donc de nous dire le plus rapidement possible la décision que vous prendrez à ce sujet.

Vous pouvez constater que nous avons fait, même dans des circonstances difficiles, un très gros effort.

Nous sommes persuadés qu'il vous aidera à remporter une grande victoire socialiste.

Le secrétaire général adjoint
chargé des questions administratives
et de propagande
Gérard JAQUET.

Les élections cantonales

Nous attirons tout particulièrement l'attention des secrétaires de section sur l'importance de la circulaire 4051 ci-dessous que le secrétariat général du parti vient d'adresser à tous les secrétaires fédéraux et nous leur demandons d'entreprendre, dans leur sphère d'action, tous les efforts nécessaires pour qu'il y ait, aux élections cantonales, un candidat du parti dans chaque canton.

Paris, le 27 août 1945.

Je vous rappelle ci-dessous le texte de la résolution du 37e congrès national qui fixe la tactique du parti aux élections cantonales des 23 et 30 septembre 1945 :

« Les fédérations départementales ont « le devoir de faire le maximum d'efforts « pour présenter des candidats dans tou- « tes les circonscriptions.

« Pour le deuxième tour de scrutin « elles convieront le corps électoral à « voter pour les plus aptes à battre les « forces de la réaction ».

Certes, vous connaissez cette décision qui a été publiée dans « Le Populaire » au lendemain du congrès et, déjà, vous avez dû prendre des dispositions pour la faire appliquer dans le cadre de votre fédération.

De cela je ne doute pas, mais si je reproduis ce document en tête de cette circulaire, c'est pour vous en faire saisir toute la portée.

Le parti demande à ses fédérations de faire le maximum d'efforts pour présenter des candidats dans tous les cantons au premier tour de scrutin et par là il demeure fidèle à toute son action passée. Sa doctrine constante a toujours été, en effet, de ne jamais négliger une bataille électorale et de s'efforcer de l'engager avec le plein de ses forces.

Le conseiller général administrateur et homme politique

Sans doute, et depuis toujours, les conservateurs et les modérés se plaisent-ils à répéter que les élections cantonales ne revêtent aucun caractère politique, qu'elles n'ont qu'une importance secondaire et que le conseiller général n'a en somme que des fonctions administratives à remplir.

Le rôle du conseiller général considéré sur ce seul plan administratif suffirait à montrer tout l'intérêt qu'il y a pour notre parti à ne pas négliger ce mandat électif.

En effet, les attributions du conseiller général portent sur toute l'administration départementale : voirie, chemins de fer et moyens de transport départementaux, assistance et prévoyance sociale, grands services publics, tels que, eau, gaz, électricité, etc...

On voit par là quels services éminents peuvent rendre les nôtres à la classe ouvrière et à la collectivité lorsqu'ils pénètrent au sein des assemblées départementales.

Mais il n'est pas vrai de dire que le rôle du conseiller général est purement administratif.

Le conseiller général est en réalité un homme politique dans son département et souvent un homme politique influent. Autrefois il était de plein droit délégué sénatorial et à ce titre il jouait un rôle important dans l'élection des sénateurs.

Certes, nous pensons bien ne plus revoir le Sénat et encore moins son système de recrutement antidémocratique, mais il n'est pas impossible que la future constitution ne réserve un rôle au conseiller général, dans le cas d'une deuxième chambre à côté de l'assemblée issue du suffrage universel.

Nous ne voulons pas anticiper sur ce point mais nous devons cependant nous tenir prêts à toute éventualité et c'est une raison de plus pour nous intéresser aux élections cantonales.

Les élections cantonales sont des élections politiques

Toutes ces considérations suffiront à vous démontrer l'importance du scrutin du 23 septembre et son caractère politique.

Au surplus il importe de déjouer les misérables intrigues des tenants de la constitution de 1875 qui, en faisant passer les élections cantonales avant les élections générales, ont voulu jeter la confusion dans l'esprit des électeurs et rompre un courant d'opinion qui s'affirme très nettement en faveur d'une assemblée constituante unique et en faveur de grandes réformes économiques et sociales.

Il importe donc que ces élections soient une grande manifestation politique et une préface aux élections générales.

L'effort du parti dans le passé

Depuis longtemps le parti a compris l'importance des élections cantonales et dès 1922 il a fait des efforts sans cesse accrus pour augmenter à chaque consultation le nombre de ses candidats.

C'est ainsi qu'en 1922 il présentait 458 candidats qui recueillaient 300.000 suffrages. En 1925 il présentait 613 candidats et recueillait 362.900 suffrages. En 1928 il présentait 738 candidats qui recueillirent un total de 439.455 voix. En 1931 il comptait 1.133 candidats qui groupèrent un total de 574.000 voix. En 1934 notre parti avait 1.336 candidats et il recueillit 579.322 voix.

Enfin en 1937, aux dernières élections cantonales avant la guerre, le parti fit un effort plus accentué encore : il présenta 2.201 candidats et recueillit 1.657.088 suffrages, se plaçant en tête de tous les partis politiques et prenant ainsi la place détenue jusqu'alors par le parti radical.

Noblesse oblige

Premier parti politique aux élections législatives de 1936, premier aux élections cantonales de 1937, le parti socialiste ne peut reculer aujourd'hui. Il faut non seulement qu'il maintienne et consolide ses positions, mais il faut qu'il les améliore.

Il faut qu'il accroisse le nombre de ses suffrages et pour cela il faut qu'il augmente le nombre de ses candidats.

Notre parti réorganisé depuis novembre dernier compte aujourd'hui plus de 7.000 sections, soit deux fois plus qu'il n'y a de cantons en France.

Le mot d'ordre doit donc être :

Un candidat du parti dans chaque canton.

La mission des secrétaires fédéraux

Tous nos secrétaires fédéraux, militants expérimentés, sont pénétrés comme moi de cette nécessité, de ce devoir pour le parti d'avoir des candidats partout ; mais qu'ils se permettent de leur dire que c'est pour une large part sur eux que repose l'effort à entreprendre.

Ce sont eux qui doivent intervenir auprès de leurs sections pour les amener à présenter un candidat dans chaque canton du département. Ce sont eux qui doivent s'attacher à convaincre les sections hésitantes en leur faisant comprendre que leurs efforts ne seront pas vains, même s'ils ne sont pas couronnés d'un succès immédiat, car ils viendront s'ajouter aux efforts des autres sections et permettront ainsi au parti de recueillir des gains appréciables sur l'ensemble du territoire ; gains dont il retirera par la suite tous les avantages.

Le comité directeur compte donc sur le dévouement et l'activité de tous les secrétaires fédéraux pour déterminer leurs sections à engager la bataille dans tous les cantons.

Documentation et matériel de propagande

Une brochure très documentée sur le rôle des conseillers généraux, avec de larges extraits de la loi sur les conseillers généraux, est actuellement à l'impression ; elle sera envoyée à chaque candidat.

Vous voudrez bien, en ce qui vous concerne, nous faire parvenir, au fur et à mesure qu'ils seront désignés, les noms et adresses de vos candidats avec indication du canton dans lequel chacun est présenté.

D'autre part, une affiche manifeste est actuellement à l'impression. Elle sera envoyée gratuitement aux sections.

Le secrétaire général :
Daniel MAYER.

Les élections générales

Voici la circulaire n° 52 que le secrétariat général du parti vient d'adresser à tous les secrétaires fédéraux en vue des élections générales du 21 octobre prochain.

Paris, le 27 août 1945.

Le second tour de scrutin pour les élections cantonales sera à peine clos que s'ouvrira la campagne pour les élections générales.

Les fédérations doivent donc se préoccuper dès à présent de cette bataille dont elles sentent toute l'importance.

Pour la clarté des décisions qu'elles vont être appelées à prendre, je reproduis ci-dessous le texte de la résolution du 37e congrès national fixant leur ligne de conduite :

« Les fédérations présenteront soit des « listes socialistes homogènes, soit des « listes communes avec les mouvements de « résistance d'inspiration socialiste qui,

« en se fédérant dans l'Union démocra-
« tique et socialiste de la résistance, ont
« accepté les éléments essentiels du pro-
« gramme du parti ; le choix des candi-
« dats de la liste commune devant avoir
« l'agrément du comité de liaison natio-
« nale entre les deux organisations ».

Les fédérations sont donc autorisées à présenter soit des listes socialistes homogènes, soit des listes communes avec l'U.D.S.R.

Certes l'ordonnance comportant le tableau des circonscriptions électorales n'est pas encore parue, mais elle ne saurait tarder à sortir.

Il importe donc que chaque fédération soit appelée dès maintenant à fixer sa ligne de conduite et décide si elle ira à la bataille avec une liste socialiste homogène ou sur une liste commune avec l'U.D.S.R.

Là où les fédérations se seront prononcées pour des listes communes avec l'U.D.S.R., il appartiendra aux secrétaires fédéraux intéressés et aux organismes fédéraux habilités d'entrer immédiatement en contact avec les organismes départementaux de l'U.D.S.R. afin d'examiner la question des candidatures et l'organisation de la campagne électorale.

Pour l'atmosphère à créer en vue du succès, il conviendrait même que ces désignations soient faites avant les élections cantonales.

Nous aurons à revenir sur toutes ces questions et sur d'autres encore qui ont trait aux élections générales, mais dès maintenant agissez dans le cadre des directives ci-dessus.

Le secrétaire général :
Daniel MAYER.

DEUXIEME PARTIE

SCHÉMA DE CONFÉRENCE

Nous reproduisons un schéma de conférence qui a paru dans le bulletin de la fédération de Seine-et-Oise. Nous avons pensé, en effet, qu'avant les élections à la Constituante, il était nécessaire de rappeler à nos militants, les grandes lignes de la constitution de 1875.

La Constitution de 1875

I. — Conditions historiques d'établissement de la constitution

1. — Le gouvernement provisoire

4 septembre 1870, nouvelle du désastre de Sedan : sur proposition de Gambetta, le corps législatif vote une motion de déchéance de l'empereur. A l'Hôtel de Ville, formation gouvernement provisoire qui fixe élections pour assemblée nationale constituante au 16 octobre. A cause d'invasion du territoire, élections reportées après l'armistice. Eurent lieu 8 février 1871. L'assemblée se réunit à Bordeaux 12 février, G.P. lui remit sa démission et elle constitua le gouvernement.

(Rapprochement à faire avec période actuelle. Position du parti est traditionnelle. IIIe République s'est écroulée comme l'Empire, Le G.P.R.F. aurait dû faire élire une assemblée constituante et lui remettre sa démission.)

2. — Gouvernement de l'assemblée nationale

a) Composition de l'assemblée : Elections s'étaient faites sur problème de la paix. Les monarchistes s'étaient présentés comme partisans de l'arrêt de la guerre (rapprochement à faire avec les partis de droite de 1940).

500 députés de droite : 150 légitimistes (prétendant : le comte de Chambord), 300 Orléanistes (prétendant : le comte de Paris), 40 Bonapartistes, 20 indépendants de droite.

250 députés de gauche : centre gauche ; conservateurs (républicains « non par conviction, mais par raison ») ; gauche républicaine (les 4 Jules, Ferry, Simon, Favre, Grévy) ; extrême-gauche (Gambetta, Louis Blanc, etc...).

b) Organisation provisoire du pouvoir exécutif :

Conditions politiques. — Aucune majorité, tous décident d'attendre.

Gouvernement Thiers. — Du 17 février 1871 au 24 mai 1873 : grosse influence personnelle, est président de la République sans que la République soit proclamée ; est en même temps député et siège à la Chambre. Exerce une véritable dictature. L'assemblée décide de l'écarter par la loi du 13 mars 1873 qui, en fait, empêche Thiers de participer aux débats. La véritable raison : Thiers s'était rallié à la République. Discours du 19 mai 1873 : « Il n'y a qu'un trône, on ne peut l'occuper à trois ».

Gouvernement Mac-Mahon. — Mac-Mahon : militaire de carrière, esprit borné, qualités oratoires nulles, aucune personnalité, majorité monarchiste, accepte de renforcer les pouvoirs de l'exécutif. Le 20 novembre 1873, les confie à Mac-Mahon pour 7 ans, avec le titre de Président de la République. Fusion des monarchistes avait échoué, comte de Chambord voulant drapeau blanc et refusant de monter « sur le char mérovingien de la démocratie ».

Travail constitutionnel préparé par la « Commission des Trente » composée de juristes qui font des études théoriques. La gauche cherche à aboutir et propose de nombreux amendements en séance publique.

23 juillet 1874, amendement Casimir Périer : « Le gouvernement de la République française se compose de deux chambres et d'un président de la République, chef du pouvoir exécutif », repoussé par 374 voix contre 333.

29 janvier 1875, amendement Laboulaye, à peu près le même texte, repoussé par 23 voix.

30 janvier 1875, amendement Wallon : « Le président de la République est élu à la majorité des suffrages par le Sénat et la Chambre des Députés réunis en assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans, il est rééligible. » Adopté par 353 voix contre 352.

Après ce vote, loi constitutionnelle fut adoptée le 25 février par 425 voix contre 254. Deux autres lois constitutionnelles sur l'organisation du Sénat et les rapports des pouvoirs publics furent ensuite votées sans incident.

II. — Révisions constitutionnelles

a) 21 juin 1879 : abroge l'article qui fixait à Versailles le siège des pouvoirs publics, par défiance à l'égard de la population parisienne.

b) 14 août 1884 : déconstitutionnalisation de la composition et du mode d'élection du Sénat : suppression des sénateurs inamovibles. Paragraphe important ajouté à l'article 8 : « La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision ». Laïcisation de la République ; prières publiques supprimées.

c) 10 août 1926 : création de la caisse d'amortissement. Aucun intérêt constitutionnel. Mesure destinée à renforcer la solidité de cette institution.

III. — Contenu de la constitution de 1875

N'est pas une constitution votée en une seule fois comme autres constitutions françaises, mais ensemble de trois lois de dates différentes ayant indiscutablement caractère constitutionnel puisque ont été modifiées suivant procédure de révision constitutionnelle.

1. — Loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics : 8 articles.

Article 1 : Pouvoir législatif confié à deux assemblées : le Sénat et la Chambre des Députés.

Art. 2 : Président de la République élu par le Sénat et la Chambre des Députés.

Art. 3 : Fonctions du Président de la République.

Art. 4 : Nomination des Conseillers d'Etat.

Art. 5 : Droits du Président de la République de dissoudre la Chambre des Députés sur avis conforme du Sénat.

Art. 6 : Responsabilité des Ministres. Irresponsabilité du Président de la République.

Art. 7 : Organisation du Pouvoir exécutif en cas de décès du Président de la République.

Art. 8 : Procédure de la révision constitutionnelle.

2. — Loi du 2 février 1875 sur l'organisation du Sénat

(Art. 1 à 7 abrogés en 1884)

Art. 8. — Le Sénat a concurrement avec la Chambre des Députés l'initiative et la confection des lois, toutefois priorité accordée à la Chambre pour lois de finances.

Art. 9. — Constitution du Sénat en haute cour pour juger Président de la République, ministres et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

3. — Loi du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics

(11 articles)

Art. 1 — .Date des convocations du Sénat et de la Chambre.

Art. 2. — Droit du Président de la République d'ajourner les Chambres et de les convoquer extraordinairement.

Art. 3. — Date de l'élection du Président de la République.

Art. 4. — Nullité de la réunion d'une seule Chambre. Les réunions des Chambres doivent être simultanées sauf quand le Sénat est réuni en haute cour.

Art. 5. — Publicité des séances du Sénat et de la Chambre.

Art. 6. — Relations du Président de la République, des ministres avec les assemblées.

Art. 7. — Promulgations des lois.
Art. 8. — Pouvoirs diplomatiques du Président de la République.
Art. 9. — Le Président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres.
Art. 10. — Procédure de vérification des pouvoirs des membres des assemblées.
Art. 11. — Election des bureaux des assemblées.

IV. — Critiques de la constitution de 1875

1. — Critique théorique

Absence totale de dogmatisme. Pas de principes généraux. Pas de reconnaissance affirmée de la souveraineté populaire et du suffrage universel.

Différences profondes avec constitutions républicaines surtout avec celle de 1793 qui a été la seule constitution socialisante qui reconnaissait les droits des individus à certaines prestations : droit au travail, à la subsistance, à l'instruction.

Caractère fragmentaire. Défaut complet de méthode (les pouvoirs du Président de la République sont étudiés dans deux lois).

Tous ces défauts sont explicables par les conditions historiques. Constitution de 1875 est un compromis entre la République et la Monarchie.

Ex. : a) Président de la République est irresponsable comme monarque, mais peut être jugé en cas de trahison.

b) La Chambre peut être dissoute, mais il faut l'avis du Sénat et, dans les deux mois, une nouvelle Chambre doit être réunie.

c) Le Président de la République peut ratifier les traités, mais, pour certains, il faut l'avis du Parlement.

d) Deux Chambres comme dans la monarchie, mais élection de la Chambre Haute.

Constitution de 75 a été un frein important à tout progrès social. Thiers avait dit : « La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Lefèvre-Pontalis : « Il faut une digue à la démocratie... le Sénat est cette digue. »

Aucune organisation sérieuse du pouvoir exécutif. Fonction du Président du Conseil n'est pas prévue. Question de la stabilité ministérielle nullement évoquée. Aucune disposition ne prévoit le cas où un différend s'élève entre les deux Assemblées.

La dissolution du Parlement, qui est une des pièces du mécanisme destiné à assurer l'équilibre dans le système parlementaire et qui doit permettre au corps électoral d'être l'arbitre dans les différends graves entre l'exécutif et le législatif, ne peut pas jouer dans la constitution de 1875. Le Sénat ne peut être dissous et pourtant il renverse les ministères, preuve d'une supériorité de fait du Sénat conservateur.

2. — Critiques pratiques

La constitution de 75 est responsable du conservatisme social de la France, qui était nettement en retard sur les autres pays d'Europe. C'est le Sénat conservateur qui en était l'instrument essentiel.

Assemblée peu nombreuse, âgée (moyenne des âges, près de 70 ans en 1938), élue pour neuf ans, se renouvelant par tiers tous les trois ans, tous ces éléments l'empêchaient d'être une assemblée démocratique, mais était réactionnaire, surtout par son mode de nomination.

Collège électoral comprend : les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement et les délégués des conseils municipaux. Ces derniers délégués sont au nombre de 1 pour les communes de 1 à 500 habitants, et vont jusqu'à 24 pour les communes de plus de 60.000 habitants.

Inégalités choquantes : Paris avait 30 délégués, sa banlieue 990. Dans le département du Nord, Lille, avec 224.000 habitants, avait 24 délégués ; 24 petites communes, totalisant 24.000 habitants, avaient également 24 délégués.

La composition de ce collège électoral aboutissait à un divorce entre le Sénat et le pays. Exemple : en 1935, en Seine-et-Oise, 4 sénateurs réactionnaires sont élus, alors qu'en 1936, notre département élisait 13 députés du Front populaire sur 15.

Les départements ruraux étaient également avantagés. Les Basses-Alpes avaient 2 sénateurs, et, par rapport à leur population, la Seine aurait dû en avoir 120. La Seine-et-Oise, avec 1.365.000 habitants, n'avait que 4 sénateurs, comme la Dordogne qui n'a que 387.000 habitants.

Tous les efforts entrepris pour faire changer ce régime électoral, qui est un défi à la justice, au bon sens et à la raison ont été vains, le Sénat devant donner son consentement pour une modification qu'il refusait toujours.

Enfin, le collège sénatorial, peu nombreux (en moyenne de 600 à 1.000 électeurs), permettait toutes les corruptions : l'élection de Laval en 1935 dans la Seine en est la preuve.

C'est pour toutes ces raisons que parti socialiste se prononce contre le retour à la constitution de 1875, contre l'instauration d'un Sénat qui est un frein au progrès social et pour une nouvelle constitution, qui permettra de donner à la France une véritable démocratie économique, tout en lui conservant ses libertés politiques.

Militants,
Lisez et faites lire
Le Populaire

Jeunes,
JEUNESSE
Doit être votre journal

Paysans,
Lisez et diffusez
La Moisson
Pour votre documentation
Documents

EDITIONS DE LA LIBERTE
8, Boulevard Poissonnière à PARIS (9e)

PAGES SOCIALISTES

« Discours à la Jeunesse », de Jean Jaurès ..... 6 frs
« Pour être Socialiste », de Léon Blum. 7 —
« Jaurès », de Léon Blum..... 12 —
« La Méthode Socialiste », de Léon Blum 7 —
« Souvenirs sur Jean Jaurès », de Vincent Auriol ..... 7 —

PROBLEMES D'AUJOURD'HUI

« Les Trusts contre la Patrie », de Roger Guillien .....
« La Rénovation Paysanne », de Tanguy-Prigent. ..... 12 —
« Pour les Elections Cantonales et Municipales 1945 ..... 6 —
« Femme tu vas voter... Comment ? », Suzanne Collette-Kahn ..... 5 —
« Les Devoirs et les Tâches du Socialisme », de Léon Blum..... 5 —
« Démocratie à la Terre », de Tanguy-Prigent. ..... 7 —
« Ecole Laïque et Liberté » de Robert Verdier ..... 7 —
« Le Problème de l'Unité », de Léon Blum. ..... 10 —
« Un Programme de Réformes pour l'Algérie », par Adrien Tixier..... 15 —
« Le Conseil Général », de Georges Hirsch ..... 15 —
« Guerre aux Trusts », de Jules Moch.
« Arguments Socialistes », de Jules Moch

DOCUMENTS SOCIALISTES

« Le Socialisme », de Jules Guesde.... 10 —
« Le Parti Socialiste et l'Unité Française »..... 5 —
« La Vie Clandestine du Parti Socialiste », de Robert Verdier..... 10 —
« Léon Blum devant la Cour de Riom ». 35 —
« Le Parti Socialiste au Peuple de France », de Jules Moch..... 25 —
« Manifeste Communiste », de Karl Marx et Engels..... 12 —

HORS SERIE

« La République accuse » (Vérité sur le procès de Riom), de Henri Noguères 22 —
« Pour connaître le Socialisme », de Weill-Raynal ..... 5 —
« Le Socialisme Maître de l'heure », de Léon Blum ..... 5 —
« Cette Misère des souliers », de H.-G. Wells. ..... 10 —
« Les Chants de la Liberté » (16 chants révolutionnaires illustrés couleurs). 35 —
« Vive la Liberté », contes illustrés pour enfants. ..... 22 —

EN PREPARATION

« Le Collectivisme », de Jules Guesde.
« Les Deux Méthodes », de Jules Guesde et Jean Jaurès.
« Plume Ficelle et Cie » Album en couleurs pour enfants.

Tous les militants doivent lire
Toutes les sections doivent répandre
les dernières publications des
EDITIONS DE LA LIBERTE
En vente à la LIBRAIRIE DU PARTI, 6, boulevard Poissonnière, PARIS (9e)

Aux secrétaires fédéraux aux secrétaires de sections

Pour la seconde fois, vous recevez le Bulletin intérieur du parti sous sa forme nouvelle, encarté dans « Documents » que publie l'Agence de Presse de la Liberté.

Dans notre dernier numéro, vous avez pu lire l'appel de Vincent-Auriol et de Jules Moch à propos de cette publication.

Comme vous avez pu le constater, « Documents » est une revue hebdomadaire fort complète, qui est nécessaire à chaque militant.

Chaque mois, vous continuerez à recevoir gratuitement un numéro de « Documents » en même temps que ce bulletin. Mais il est bien évident que vous n'obtiendrez ainsi qu'une documentation restreinte.

Or, il est nécessaire, surtout en vue des prochaines élections, que nos militants soient armés pour se présenter à la bataille électorale ; toutefois, il n'est pas possible de leur assurer gratuitement l'envoi hebdomadaire de cette publication, l'abonnement à « Documents » valant 1.500 francs pour 50 numéros annuels.

Pour permettre à toutes les sections de recevoir cette intéressante revue, le Comité directeur s'est mis d'accord avec l'Agence de Presse de la Liberté pour que l'abonnement soit réduit de 1.500 à 1.200 francs pour les sections de plus de 50 membres, en laissant à celles-ci la faculté de payer 300 fr. par trimestre.

Pour les petites sections, où l'état des finances est généralement plus précaire, l'abonnement a été réduit à 600 francs par an ou 150 fr. par trimestre.

C'est là vraiment un effort possible pour toutes les bourses. Le sacrifice qui a été consenti par l'Agence de Presse de la Liberté, avec l'aide du Parti, est considérable et ne pourra être continué que par l'abonnement de toutes les sections.

Mais il y a plus : en dehors des sections, il faut des milliers d'abonnés nouveaux. Chaque militant doit devenir un prospecteur d'abonnements à « Documents » au prix normal, c'est-à-dire 1.500 francs pour 50 numéros ou 750 francs pour 25 ou 375 francs par trimestre.

Mais afin de stimuler nos camarades, il a été décidé de ristourner à la section ou au camarade qui a fait un nouvel abonné, 300 fr. pour un abonnement à 50 livraisons, 150 fr. pour un abonnement à 25 livraisons, ou 75 fr. pour un abonnement trimestriel.

Il suffit donc à une grande section de faire 4 abonnés nouveaux pour recevoir son abonnement gratuitement, et à une petite section de faire 2 abonnés.

Il est possible, dans chaque ville ou dans chaque village, de faire des abonnés nouveaux, le champ d'action est très vaste (municipalités, secrétaires de sections syndicales ou agricoles, notaires, avocats, médecins, journaux autres que ceux du Parti, instituteurs, fonctionnaires, etc.).

Allons, camarades, à l'action ; remplissez le bulletin d'abonnement ci-dessous et retournez-le d'urgence à l'Agence de Presse de la Liberté, 10, Bd Poissonnière, Paris (9e).

Organisez la prospection de telle sorte qu'il soit possible d'annoncer, le mois prochain, dans notre tableau d'honneur, des milliers de nouveaux abonnés.

" DOCUMENTS "

10, boulevard Poissonnière — PARIS (9e).

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigne _____

adresse _____

secrétaire de la section de _____

comprenant _____ membres.

Versé ce jour la somme de 150 - 300 francs au C/C. Postal n°444.574.

M. Marcel DEDECKER, 10, Boulevard Poissonnière — PARIS (9e).

Représentant un abonnement de 3 mois à « DOCUMENTS ».

Il y a 4.500 MAIRES SOCIALISTES en France...

Vous devez à tous moments être au courant des lois, des ordonnances, décrets et arrêtés.
Une seule publication existe en France permettant de trouver facilement les renseignements dont vous avez besoin.

ABONNEZ VOTRE ADMINISTRATION SANS TARDER à « DOCUMENTS »

...Il doit y avoir le mois prochain 4.500 abonnés de plus à «DOCUMENTS»

NOTRE TABLEAU D'HONNEUR

Nous avons reçu des abonnements à « Documents » des Fédérations suivantes :

Nord	400
Pas-de-Calais	250
Somme	11
Dordogne	10
Seine-et-Oise	10
Maroc	6

Avis aux secrétaires de sections

Un grand nombre de sections n'ont pas encore retourné au « Populaire » le questionnaire joint à la circulaire n° 4 de l'administration du journal.

Il y a un intérêt primordial à ce que les secrétaires de sections remplissent ce questionnaire et le retournent au « Populaire », 6, Bd Poissonnière, Paris-9e, de *toute urgence*.

Le gérant : Daniel MAYER,
12, cité Malesherbes, PARIS.

Imprimerie spéciale de *Documents*,
10, rue du Fg-Montmartre.

R. ROUX, Imprimeur.